

Chers adhérents,

Comme cela vous l'avait été annoncé en début d'année, UPSAE s'est réuni en congrès le 22 mars 2012.

PARTICIPAIENT A CE CONGRES:

1) parmi les membres du bureau

Rémy RONVEL - secrétaire national
 Marie-Christine DUVAL - secrétaire nationale adjointe
 Laurence POTIER - trésorière
 Alexia CURCI - trésorière adjointe
 Françoise PICAUT - membre du bureau
 Pascal MOUSSU - membre du bureau

2) parmi les adhérent(e)s

Sophie BEAUFRERE
 Olivier BENALIOUA
 Luc BODINATE
 Marie-Christine DUPORT
 Alphonsine FIDELE
 Valérie LEDOUX
 André ROSA
 Didier SCHIELE
 Philippe VINCENT

3) les invités:

Patrick ROGEON - UNSA
 Robert BAYLOCCQ - UNSA/UPCASSE
 Pierre GUERIF – SAFACTT

– RAPPORT MORAL et RAPPORT D'ACTIVITE (Rémy RONVEL)

En dédiant ce congrès à Xavier MOULIN, trop tôt disparu, Rémy RONVEL a rappelé les grandes lignes de l'activité d'**UPSAE** en 2011 à travers la poursuite du développement d'**UPSAE** au profit des SAE que nous représentons.

Ainsi, nos efforts se sont notamment traduits par l'entrée de 60 nouveaux adhérents et une augmentation de notre électorat lors des élections d'octobre 2011 nous plaçant à un point près au même rang que la CGT et FO, enregistrant la meilleure progression sur l'ensemble des OS. Ces excellents résultats ont permis à Rémy RONVEL de siéger désormais au CTM ; la représentation d'**UPSAE** à la CAP des SAE a par ailleurs été modifiée, les élues étant actuellement : Marie-Christine DUVAL et Alexia CURCI en qualité de titulaires, Françoise PICAUT et Marie-Hélène REJNERI en tant que suppléantes.

Ce fut également l'occasion de remercier la fédération pour le renforcement des moyens de fonctionnement d'**UPSAE** et l'arrivée de Marie-Christine DUVAL en tant que permanente à temps plein à la suite de son élection en 2011 en tant que Secrétaire nationale adjointe.

Rémy RONVEL a également rappelé l'ensemble des actions conduites par **UPSAE** en 2011, à savoir :

- la rédaction et la diffusion (maintenant finalisée sur l'ensemble du territoire) de 17 flashes d'informations ;
- la participation active à toutes les CAP, conseils de perfectionnement, réunions de concertation sur le NES et PFR en restant à l'écoute de tous les SA ;
- la rédaction d'un rapport sur la photographie des SAE au MEDDE et portant leurs exigences ;
- l'amélioration de la présentation de la page **UPSAE** hébergée sur le site Internet de l'UNSA et la réactivité dans sa mise à jour.

Permanences

Rémy RONVEL
 Secrétaire national
 PASTEL – DDT 87
 22, rue des pénitents blancs
 87032 Limoges cedex
 remy.ronvel@i-carre.net
 tel : 05 55 12 94 73

Marie Christine DUVAL
 Secrétaire nationale adj.
 membre de la CAP nationale
 tel : 02 35 68 92 38
 @developpement-durable.gouv.fr

Membres du bureau

Françoise PICAUT
 membre de la CAP nationale
 @hautes-pyrenees.gouv.fr
 tel : 05 62 51 41 26

Laurence POTIER
 trésorière
 @developpement-durable.gouv.fr
 tel : 02 99 33 42 83

Alexia CURCI
 membre de la CAP nationale
 trésorière adj.
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 02 99 33 44 95

Pascal MOUSSU
 @developpement-durable.gouv.fr
 tel : 05 62 14 39 15

Marie-Hélène REJNERI
 membre de la CAP nationale
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 04 76 63 78 98

Didier SCHIELE
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 02 36 17 42 40

Luc BODINATE
 @developpement-durable.gouv.fr
 Tel : 01 40 81 69 46

Agenda 2012

CAP
 25 oct. 2012 - Mutations

CTM
 14 et 28 sept. 2012

INFOS
 Toujours pas de publication du NES au 03 sept. 2012

AG régionales
 communes **UPCASSE / UPSAE**
 Renseignez vous en cliquant sur le lien :
 > **AG régionales**

F

L

A

S

H

2012 est, quant à elle, une année de transition statutaire avec le projet de fusion des corps SA, des CAM et des CTT et la mise en en place de nouvelles CAP probablement début 2013.

II- ORIENTATIONS 2012 (Marie-Christine DUVAL)

En fonction des éléments de contexte, les orientations suivantes, validées lors du bureau d'**UPSÆ** du 21 mars 2012, ont été présentées lors de ce congrès avec des propositions de pistes d'actions:

Améliorer le professionnalisme d'UPSÆ :

- renforcer notre présence sur le terrain et participer aux instances de concertation ;
- en fonction des modalités de gestion du futur corps fusionné, se forger et constituer une doctrine pour les élu(e)s en CAP régionales et nationale ;
- participer activement à la rédaction de la charte de gestion du futur corps fusionné ;
- relancer le chantier indemnitaire au sein du bureau UPSÆ afin d'alimenter nos débats lors des réunions de concertation sur la PFR ;
- mettre à jour de manière permanente nos listes de diffusion et celle des adhérents en fonction des changements de situation des adhérents (*6 personnes assurent actuellement la diffusion: Rémy RONVEL, Marie Christine DUVAL, Didier SCHIELE, Françoise PICAUT, Marie-Hélène REJNERI et Pascal MOUSSU*) ;
- élargir le bureau pour un travail plus collectif et un partage des responsabilités ;
- mettre en place un dispositif pérenne de contrôle de la comptabilité ;
- disposer de points réguliers sur la trésorerie ;
- créer une boîte à outils en vue de la création de sections départementales (parrainage, mode opératoire, contacts...).

Renforcer notre partenariat avec l'UPCASSE

- mailler le territoire et identifier des relais locaux (au moins un nom par département ou 3 par région lorsque cela est possible) ;
- organiser et animer des assemblées régionales conjointes **UPCASSE/UPSÆ**.

Se mettre en ordre de bataille en vue des prochaines élections suite à la fusion

- poursuivre nos actions ;
- compléter nos listes de diffusion avec les CAM ;
- engager des négociations avec le SAFACTT en vue de la constitution des listes.

III – INTERVENTION DU SAFACTT (Pierre GUERIF, Secrétaire Général)

Le **SAFACTT** est le syndicat des contrôleurs des transports terrestres affilié à l'UNSA. Le corps des CTT représente 490 agents dont une petite centaine sont adhérents au SAFACTT; ce syndicat est majoritaire à la CAP des CTT. La fusion des corps est très mal vécue par les CTT dont l'identité est très forte ; leur recrutement est distinct de celui des SA dont la formation est de 4 mois, contre 13 mois pour celle des CTT.

Les CTT sont opposés à un syndicat de filière (administrative et de contrôle). Pierre GUERIF n'est toutefois pas opposé à un travail commun avec **UPSÆ**.

UPSÆ propose d'organiser rapidement des réunions de travail, au rythme de 1 par mois.

IV – INTERVENTION DE L'UPCASSE (Robert BAYLOCQ, Secrétaire Général)

L'**UPCASSE** qui syndique les attachés est affilié à l'UNSA Développement durable depuis 2004. Constitué sous la forme associative à sa création dans les années 70, il est devenu un syndicat à part entière dans le cadre des dispositions de la loi « Le Pors » de 1983.

Sa représentativité auprès des attachés a été acquise et reconnue au fil du temps. Lors de la fusion entre les attachés des services déconcentrés et ceux d'administration centrale opérée en 2006, **UPCASSE** a confirmé sa place de 1ère organisation représentative de tous les attachés du MEDDTL.

Elle a depuis 2007, 4 sièges sur 5 à la CAP et regroupe environ 600 adhérents sur 2700 agents.

L'**UPCASSE** est favorable à une évolution syndicale pour intégrer un syndicat de filière administrative. En effet, les agents concernés sont unis par des destins communs, tout particulièrement dans notre ministère :

- le cadre statutaire :
 - les **fusions de corps** et la mise en place de filières comme dans la Fonction Publique Territoriale sont une réalité qui concrétisent les préconisations du rapport Silicani de 2008.
 - La catégorie B intégrera le **NES** dont il faut rappeler que notre ministère est l'un des derniers à signer le décret depuis la sortie du texte fondateur en 2009 ! L'**UNSA** s'est battue dans le cadre de négociations avec la Fonction Publique pour obtenir des avancées notables (notamment le reclassement du grade de SACE dans le 3ème grade du NES qui n'était pas prévu !
 - Les attachés vont intégrer le **CIGEM** (corps interministériel à gestion ministérielle) des attachés en 2012 ou début 2013. L'**UNSA** a pu arracher, dans un cadre négocié, quelques amendements. L'un d'entre eux concerne les possibilités de promotion de la catégorie B au grade d'attaché. La période transitoire prévoit une possibilité de doubler le nombre de promotions sur 4 ans (rappel : 12 postes de promotion sur liste d'aptitude en 2012 !):
 - une adhésion au plus vite au CIGEM doit redonner de légères marges de manœuvre pour débloquer l'accès à la catégorie A. Cela étant, **UPSAE** et **UPCASSE** revendiquent très fortement une vraie dynamique pour aller plus loin puisque les 2 syndicats demandent des transformations d'emplois de B en A.
- L'adhésion tant au NES qu'au CIGEM doit se faire dans le respect des spécificités des métiers tenus pas les administratifs au sein de notre ministère. Les revendications portées tant par l'**UPSAE** que par l'**UPCASSE** pour continuer à reconnaître ces spécificités de métiers constituent un combat commun porté par nos 2 syndicats au sein de l'**UNSA**. C'est la fameuse «fongibilité» des postes acquise depuis longtemps en catégorie A et qui se met en place pour la catégorie B.
- Enfin le cadre indemnitaire commun de la PFR ne peut que créer les conditions d'un travail en commun, notamment dans les revendications portées, les outils déployés pour aider les agents (recours CAP, recours TA ...).

L'**UPCASSE** apporte sa contribution en termes de moyens (contentieux, élections etc).

Un espace dédié aux SAE a été ouvert sur le site de l'**UPCASSE** depuis 2010.

<http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/l-actualite-des-secretaires-r71.html>

L'**UPCASSE** dispose de 3 permanents qui disposent chacun d'un cadre territorial de compétence et qui travaillent pour l'**UPCASSE** ainsi que pour la fédération et particulièrement sur des dossiers qui concernent la filière administrative :

- Robert BAYLOCQ
- Dominique BOTTA
- François PYOT

Les synergies de travail avec Rémy RONVEL et Marie Christine DUVAL sont déjà une réalité.

V- INTERVENTION DU SECRETAIRE ADJOINT DE LA FEDERATION (Patrick ROGEON)

La fédération félicite **UPSAE** pour ses excellents résultats aux élections d'Octobre 2011, la représentativité de l'**UNSA** est en hausse.

Quelques informations d'ordre général sont apportées par Patrick ROGEON :

Quant à l'**UNSA**

- son rapprochement avec la CFDT et le projet d'une charte compte-tenu de positions communes,
- le développement des services de conseil à l'agent, lié aux moyens dont l'**UNSA** dispose actuellement (30 ETP et l'équivalent de 20 en coupons de décharges) et qui devraient être prochainement discutés avec la DRH compte-tenu des résultats aux dernières élections,
- la montée en puissance du site UNSA DD avec une hausse de sa fréquentation et des projets d'espaces collaboratifs
- une faiblesse du taux de syndicalisme dont le constat est largement partagé au sein de la Fonction Publique.

Quant au MEDDE

- Le contexte RGPP plus favorable que cela n'a été, aux administratifs et les listes communes B et B+ (administratifs et techniques) dans les mouvements de mobilité ;
- les sur-effectifs croissants en DDT dans le cadre de la RGPP et «Perspectives RH» et le projet de circulaire «repositionnement» avec les listes de postes appelés à disparaître (ATESAT, ADS, DEE, IP...)

VI - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

2 candidats sont en fin de mandat : Rémy RONVEL, Secrétaire National et Laurence POTIER, Trésorière tandis que 3 candidats candidatent pour intégrer le bureau : Luc BODINATE, Marie- Hélène REJNERI et Didier SCHIELE .

Rémy RONVEL est réélu à l'unanimité au poste de secrétaire national et Laurence POTIER à son poste de trésorière, les 2 mandats pour une durée de 3 ans.

Luc BODINATE, Didier SCHIELE et Marie-Hélène REJNERI sont également élus à l'unanimité comme membres du bureau.

Les candidatures d'Emmanuelle ARDISSON et d'Anne MONTARET pour la commission de vérification des comptes sont acceptées.

VII – EXPRESSION DES MEMBRES DU BUREAU

La moitié des membres du bureau demande en particulier à être invités aux différentes réunions nationales ainsi qu'un droit d'expression plus large.

Le secrétaire national et son adjointe prennent acte et feront au mieux pour la participation des membres du bureau dans les différentes réunions thématiques auxquelles l'UNSA DD et/ou l'**UPSAE** sont conviées sous réserve d'une participation active aux travaux préparatoires ainsi qu'aux retours par rendus-compte.

VIII – QUITUS AU TRESORIER

Le bilan financier 2011 ainsi que le bilan prévisionnel 2012 ont été réalisés et présentés par la trésorière et la trésorière adjointe.

Toutefois, Didier SCHIELE s'oppose au quitus sans avis de la commission de vérification des comptes.

Dans l'attente d'une vérification des comptes, le quitus n'est pas donné à la trésorière ainsi qu'à son adjointe.

IX – POINTS DIVERS

- Frais de déplacement : il est acté d'un remboursement complémentaire de 30€ maximum par UPSAE pour assurer les montants en cas de déplacements en CAP notamment.
- Achat d'un micro-ordinateur portable pour le compte d'UPSAE : Un budget de 700€ est alloué à Marie-Christine DUVAL.

UPSAE, ce sont également 2 permanents à votre entière disposition pour vous informer et vous conseiller :

Rémy RONVEL Secrétaire National UNSA DD / UPSAE Tel: 05 55 12 94 73 courriel: remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr	Marie-Christine DUVAL Secrétaire Nationale adjointe UNSA DD / UPSAE Tel: 02 35 68 92 38 courriel: marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr
---	--

Liens vers le site d'UPSAE où toutes les informations (flash, C/R CAP, Profession de foi, etc.) sont accessibles – cliquer sur le bouton



BULLETIN d'ADHESION 2012

NOM : **PRENOM :** **GRADE :**

Fonction :

Service :

Adresse Professionnelle :

Adresse Personnelle :

Tél. : **FAX :**

E-mail :

Bulletin à retourner à l'adresse :

Immeuble PASTEL – DDT 87 à l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL-UNSA
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex

accompagné de la cotisation annuelle de 30 € pour une première adhésion
ou de 48 € pour un renouvellement au moyen d'un chèque établi à l'ordre de UNSA - UPSÆ

Merci d'en informer préalablement à l'envoi, le secrétaire national Rémy RONVEL
par courriel à l'adresse suivante : remy.ronvel@i-carre.net



REDUCTION D'IMPOTS

Cher adhérent,

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt si vous faites parti d'un syndicat de salariés ou de fonctionnaires, du secteur privé ou public. La réduction d'impôt s'applique aux salariés, aux fonctionnaires mais également aux retraités, si ces derniers continuent d'adhérer à un syndicat.

En revanche, en cas d'option pour la déduction de vos frais réels, elle est à comptabiliser avec le montant des frais réels.

Quel est le montant de cette réduction d'impôt ?

Le montant de cette réduction d'impôt s'élève à 66% des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable relevant de la catégorie des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles.

Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement, sauf si vous déclarez vos revenus par internet auquel cas il vous faut conserver le reçu pour répondre à toute demande de l'administration.

**En cotisant: 30 ou 48 €
vous n'aurez donc dépensé que 11 ou 16 €**

Syndicalement,